

## **COLLECTIF LAÏQUE NATIONAL**

*Le Collectif Laïque National dans sa réunion du 19 juin 2019 a voté à l'unanimité des présents son soutien à une motion de la fédération des DDEN concernant les accompagnants des sorties scolaires.*

### ***Associations signataires***

*Agir pour la Laïcité et les valeurs républicain, Association Européenne de la Pensée Libre (A.E.P.L.), Association des libres penseurs de France (A.D.L.P.F), Association Laïcité Liberté, C.A.E.D.E.L. – Mouvement Europe et Laïcité, Comité 1905 Auvergne Rhône Alpes, Comité 1905 de l'Ain, Comité 1905 PACA, Comité Laïcité République, EGALE, Femmes contre les Intégrismes, Forces Laïques, Grande Loge Féminine de France, Grande Loge Mixte Universelle, Grand Orient de France, La Ligue du Droit International des Femmes (LDIF), Libres MarianneS, Lumières Laïques – Cercle Maurice Allard, Regards de Femmes, Conseil National des Associations Familiales Laïques (C.N.A.F.A.L), Observatoire de la Laïcité de Provence (O.L.P.A), Observatoire de la Laïcité de Saint-Denis (OLSD), Union des Familles Laïques (UFAL), Viv(r)e la République.*

## **DDEEN : MOTION ACCOMPAGNANTS DES SORTIES SCOLAIRES**

### Reconnaissance de la fonction de bénévole intervenant dans les écoles publiques.

#### Exposé des motifs

Le principe constitutionnel de laïcité de l'enseignement public impose un cadre neutre à l'école pour la maintenir à l'écart des conflits du monde extérieur et créer les conditions de la construction de la liberté de conscience des élèves. Les sorties scolaires font partie de l'enseignement au même titre que les cours, c'est pourquoi, tous les intervenants doivent respecter cette neutralité. L'intérêt des enfants et la garantie pour les parents que leurs enfants bénéficieront d'un enseignement laïque doivent être les priorités.

#### MOTION 2019

La Fédération des DDEEN demande la reconnaissance de la fonction d'auxiliaire bénévole inscrite dans le Code de l'Éducation, valable sur tout le territoire de la République, pour les personnes intervenant dans l'école ou accompagnant les sorties, entraînant leur obligation de neutralité pour le respect de la laïcité et la liberté de conscience des accompagnés.

La laïcité doit être l'objet d'une vigilance de tous les instants. Elle est la garantie de nos libertés individuelles et collectives. L'École publique qui accueille tous les enfants ne peut être que laïque.